



**Convention Clarté
Particuliers
Recueil des prix
des principaux produits
et services.**

Tarifs applicables aux clients
du Crédit Mutuel du Centre
à compter du 1^{er} janvier 2026.

Une relation fondée sur la clarté est le gage de votre confiance et de votre fidélité.

Pour vous aider à gérer au mieux votre compte, votre banque se doit de vous informer avec précision des coûts des produits et services qui vous sont proposés.

Le Crédit Mutuel s'est engagé à vous apporter cette transparence dans le cadre de la Convention Clarté.

Ce document vous présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, sur simple demande ou via www.creditmutuel.fr

Si vous n'avez pas encore signé votre convention de compte, qui régit nos relations réciproques, nous vous invitons à vous la procurer auprès de votre conseiller.

Les dates de valeurs appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Caisses de Crédit Mutuel et sous www.creditmutuel.fr

Les prix affichés incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Le prix des abonnements et des frais d'utilisation des services de la banque à distance, ainsi que celui des opérations réalisées par la banque à distance sont hors coût du fournisseur d'accès internet ou hors coût opérateur.

Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale du Crédit Mutuel.

En cas de demande concernant des opérations complexes, n'hésitez pas à demander l'établissement d'un devis à votre conseiller Crédit Mutuel.

Sommaire

Extrait standard des tarifs	4
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	5
Ouverture, transformation, clôture	5
Relevés de compte	5
Tenue de compte	5
Services en agence	5
Banque à distance	5
Abonnement à des services de banque à distance	5
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	5
Frais d'utilisation des services de banque à distance	5
Vos moyens et opérations de paiement	6
Cartes	6
Virements	8
Prélèvements / TIP SEPA	9
Chèques	9
Frais complémentaires liés à l'international	9
Service transfrontière spécifique	9
Offres groupées de services	10
Eurocompte	10
Services Bancaires de Base (SBB)	10
Facil'Accès (Offre aux personnes en situation de fragilité)	10
Irrégularités et incidents	11
Commission d'intervention	11
Opérations particulières	11
Incidents de paiement	11
Spécial jeunes	12
Offres groupées de services	12
Tenue de compte	12
Moyens de paiement	12
Divers	12
Découverts et crédits	13
Découverts en compte	13
Crédits à la consommation	13
Crédits immobiliers	13
Autre crédit	13
Autres prestations	13
Garanties données sur la France	13
Épargne et placements financiers	14
Épargne bancaire	14
Placements financiers	14
Assurances et Prévoyance	15
Succession	15
Résoudre un litige	16

Extrait standard des tarifs⁽¹⁾

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Prix indiqués en euros.

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (CMUT Direct)	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Top Infos) ⁽²⁾	1,75 € par mois Permettant de recevoir un nombre illimité d'alertes par mois. Soit pour information 21,00 € par an
Tenue de compte	2,25 € par mois Soit pour information 27,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	34,70 € par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,10 € par retrait à partir du 3 ^e retrait par mois ⁽³⁾
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assur-Carte Crédit Mutuel)	26,00 € par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence : 4,50 € par virement Par l'Internet : GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention	8,00 € par opération Avec un plafond de 80,00 € par mois.

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard des tarifs. (2) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct. (3) À partir du 2^e retrait par mois pour les cartes à autorisation systématique. Exonération pour les cartes CB Visa Premier, CB Mastercard Gold, CB Mastercard World Elite et CB Visa Infinite et pour les cartes dans les offres groupées de services spéciales Jeunes et Eurocompte Sérénité. Pour les autres Eurocomptes, voir détails en page 10.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées à un compte de paiement.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	GRATUIT
Frais de transfert de compte courant	GRATUIT ⁽¹⁾
Frais de clôture de compte	GRATUIT ⁽¹⁾
Transfert Facile (Service d'aide à la mobilité bancaire)	GRATUIT ⁽¹⁾
RELEVÉS DE COMPTE	
Relevés de compte :	
► mensuel	GRATUIT ⁽¹⁾
► autre périodicité ou relevé supplémentaire	1,80 €/relevé
Relevé annuel de frais ⁽²⁾	GRATUIT ⁽¹⁾
TENUE DE COMPTE	
Tenue de compte	2,25 €/mois
► dans une offre groupée de services	Exonéré
Tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois ⁽³⁾	30,00 €/an
SERVICES EN AGENCE	
Mise à disposition de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, au guichet	GRATUIT ⁽¹⁾
Frais d'envoi de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par envoi :	
► frais d'envoi	Frais postaux ⁽⁴⁾
► supplément par commande au guichet	2,50 €
Frais de destruction de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remises, par chéquier ou carnet	7,00 €
Photocopie de chèque, par chèque	9,00 €
Délivrance d'une attestation	10,00 €
Réédition de mouvements, par demande	11,00 €
Frais de recherche de documents	
► ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	15,50 €
► ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe	Nous consulter
Service de mensualisation de frais bancaires ⁽⁵⁾	6,00 €/an
Frais de location de coffre-fort ⁽⁶⁾ , à partir de	51,50 €/an
Change manuel (achat et vente de devises)	4,60 €

Banque à distance

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	
CMUT Direct	GRATUIT
ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS ⁽⁷⁾	
Top Infos	1,75 €/mois
FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE ⁽⁷⁾ (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	
Licence DIGIPASS (Authentification forte), par licence	29,00 €
Téléchargement de mouvements archivés supérieurs à 2 mois	7,00 €

(1) Conformément à la réglementation. (2) Relevé des frais prélevés sur votre compte durant l'année civile au titre des produits et services dont vous bénéficiez, conformément à la Directive Européenne sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement (2014/92/UE). (3) Dans la limite du solde créditeur. Gratuit pour les moins de 18 ans. (4) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...). (5) Détail disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (6) Service disponible dans les caisses proposant ce service. (7) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct.

Vos moyens et opérations de paiement

CARTES

COTISATION CARTE, PAR AN

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement internationale à débit immédiat)

CB Mastercard ⁽¹⁾ , CB Visa Classic ⁽¹⁾ ou CB Mastercard pour les Autres ⁽¹⁾	48,00 €
CB Mastercard en devise ⁽¹⁾ ou CB Visa Classic en CHF ⁽¹⁾	51,00 €
CB Mastercard Access ⁽¹⁾ ou CB Mastercard aKP la ⁽¹⁾	51,00 €
CB Mastercard Gold ⁽¹⁾⁽²⁾ , CB Visa Premier ⁽¹⁾⁽²⁾ ou CB Mastercard Gold pour les Autres ⁽¹⁾	140,00 €
CB Mastercard World Elite ⁽¹⁾	300,00 €
CB Visa Infinite	340,00 €

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement internationale à débit différé)

CB Mastercard ⁽¹⁾ , CB Visa Classic ⁽¹⁾ ou CB Mastercard pour les Autres ⁽¹⁾	48,00 €
CB Mastercard en devise ⁽¹⁾ ou CB Visa Classic en CHF ⁽¹⁾	51,00 €
CB Mastercard Access ⁽¹⁾ ou CB Mastercard aKP la ⁽¹⁾	51,00 €
CB Mastercard Gold ⁽¹⁾⁽²⁾ , CB Visa Premier ⁽¹⁾⁽²⁾ ou CB Mastercard Gold pour les Autres ⁽¹⁾	140,00 €
CB Mastercard World Elite ⁽¹⁾	300,00 €
CB Visa Infinite	340,00 €

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement à autorisation systématique)

CB Mastercard On line ⁽¹⁾ , CB Visa On line ⁽¹⁾ ou Carte Connect Crédit Mutuel	34,70 €
CB Mastercard Vie Quotidienne (destinée aux majeurs protégés)	20,90 €

Autres cartes et services

CB Cirrus ⁽¹⁾	24,50 €
Minibanque ⁽³⁾	17,30 €
Carte Vie Quotidienne (destinée aux majeurs protégés)	7,00 €
CB Mastercard 3F ⁽³⁾⁽⁴⁾	3,00 €
Carte Plan 4 ⁽³⁾	
▶ avec une autre carte de paiement détenue	10,30 €
▶ sans autre carte de paiement détenue	37,00 €
Carte Automate bancaire ou carte de Dépôt	9,00 €
Choix du visuel de la carte, à partir de	4,00 €
Supplément pour carte Certizen ⁽⁵⁾ , par carte	12,00 €
Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement) ⁽⁶⁾	GRATUIT
Service E-Retrait (retrait sans carte à un distributeur automatique de billets du Crédit Mutuel, du CIC et de Cash Services) ⁽⁶⁾	GRATUIT
Supplément pour option temps réel ⁽⁷⁾	6,00 €

PAIEMENTS ET RETRAITS⁽⁸⁾

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen (EEE), réalisées avec une carte en euro

Paiement par carte (la carte est émise par la banque)	GRATUIT
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) du Crédit Mutuel, du CIC et de Cash Services	GRATUIT

(1) Carte supplémentaire sur le même compte : -25 % sur la carte la moins chère, hors options facturables. (2) Carte en devise : CB Mastercard Gold. Possibilité CB Visa Premier pour le CHF. (3) Ce produit n'est plus commercialisé. (4) Réservée aux titulaires d'une carte de paiement. Assurance décès annuelle facultative, en option : 2,00 €. (5) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). (6) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct et d'une carte éligible au service. (7) Affichage en temps réel des opérations cartes en cours d'enregistrement. Nécessite la détention d'une carte éligible et d'un contrat de banque à distance. (8) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait.

PAIEMENTS ET RETRAITS⁽¹⁾ (SUITE)

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen (EEE), réalisées avec une carte en euro (suite)

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets d'un autre établissement avec une carte de paiement ou une carte de retrait internationale, y compris dans l'Espace Économique Européen), appelé aussi "Retrait déplacé".

▶ avec CB Mastercard Gold, CB Visa Premier, CB Mastercard World Elite ou CB Visa Infinite	GRATUIT
▶ avec CB Mastercard On line, CB Visa On line, Carte Connect Crédit Mutuel ou CB Cirrus, à partir du 2 ^e retrait par mois ⁽²⁾ , par retrait	1,10 €
▶ avec une autre carte, à partir du 3 ^e retrait par mois ⁽²⁾ , par retrait	1,10 €
Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement	10,00 €

Autres opérations réalisées avec une carte en euro⁽³⁾

Commission fixe	
▶ par paiement	0,33 €
▶ par retrait à un distributeur automatique de billets	3,30 €
Commission sur montant, par opération	
▶ dans l'EEE + Suisse	1,00 %
▶ autres pays	2,50 %
Perception maximum, par opération	10,00 €
Forfait International (paiements illimités et 3 retraits par mois), par carte	20,00 €/an
Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement	10,00 €

Opérations libellées en CHF, en France ou en Suisse, réalisées avec une carte en CHF⁽⁴⁾

Paiements et retraits à un distributeur automatique de billets en CHF en Suisse	GRATUIT
Retraits en CHF à un distributeur automatique de billets Crédit Mutuel en France	GRATUIT

Opérations libellées en une devise autre que le CHF, ou réalisées hors Suisse, avec une carte CHF⁽⁴⁾

Commission fixe	
▶ par paiement	0,40 CHF
▶ par retrait à un distributeur automatique de billets	4,00 CHF
Commission sur montant, par opération	2,50 %
Perception maximum, par opération	10,00 CHF

GESTION DES CARTES

Opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT⁽⁵⁾
Refabrication d'une carte ⁽⁶⁾	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	49,00 €
Réédition d'un code confidentiel	10,80 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	49,00 €
Changement de code confidentiel à un guichet automatique de banque du Crédit Mutuel	GRATUIT
Envoi d'une carte en recommandé avec AR	Frais postaux
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	7,70 €

(1) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait. (2) Dans les offres groupées de services, cf. pages 10 et 12.

(3) Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.creditmutuel.fr). (4) Carte dans une autre devise : détail disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (5) Conformément à la réglementation.

(6) Gratuit en cas de refabrication suite à mise en opposition par le titulaire.

VIREMENTS

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

La **zone SEPA** (ou espace SEPA – Single Euro Payment Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre, la Cité du Vatican, l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Moldavie.

Virement SEPA :

Le virement SEPA est un virement qui remplit les conditions suivantes :

- être libellé en euro,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option « SHARE »),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN du bénéficiaire.

Virement non SEPA :

Il s'agit d'un virement en devise ou d'un virement en euro hors de la zone SEPA ou de tout autre virement qui ne remplit pas les critères SEPA ci-dessus.

Imputation des frais :

► Pour les virements non SEPA, 3 options d'imputation des frais sont disponibles :

- « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. « SHARE » est l'option de frais retenue par défaut.
- « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant.

Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.

- « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

► Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais « SHARE » (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option « SHARE ».

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Virements entre vos comptes	Guichet	Banque à distance
Émission d'un virement (cas d'un virement interne, occasionnel ou permanent)	GRATUIT	GRATUIT
En cas de change éventuel	Cf. tarifs "Virements non SEPA"	Cf. tarifs "Virements non SEPA"
Virements permanents	Guichet	Banque à distance
Frais de mise en place	6,50 €⁽¹⁾	GRATUIT
Frais de modification	3,00 €⁽¹⁾	GRATUIT
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent standard ou instantané)	1,40 €	GRATUIT
Émission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA permanent standard)	Cf. tarifs "Virements non SEPA"	Cf. tarifs "Virements non SEPA"
Virements SEPA	Guichet	Banque à distance
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel), standard ou instantané	4,50 €⁽²⁾	GRATUIT
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel), instantané via Wero ⁽³⁾	Non disponible	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA	GRATUIT	GRATUIT
Virements non SEPA	Guichet	Banque à distance
Émission d'un virement non SEPA (cas d'un virement non SEPA, occasionnel ou permanent)	0,10% du montant (min. 10,00 € / max. 45,00 €) + 4,50 €	0,10 % du montant (min. 10,00 € / max. 45,00 €)
Change sur virement non SEPA émis	Taux de change en vigueur au moment de l'opération ⁽⁴⁾	Taux de change en vigueur au moment de l'opération ⁽⁴⁾
Réception d'un virement non SEPA	13,00 €	13,00 €
Change sur virement non SEPA reçu	10,00 €	10,00 €

(1) Gratuit dans l'Eurocompte Sérénité. (2) Demi-tarif dans les Eurocomptes Confort et Sérénité. (3) Solution de paiement entre particuliers, accessible uniquement via l'application mobile Wero. (4) Le taux de change est appliqué lorsque le virement est effectué entre deux comptes tenus dans des devises différentes.

VIREMENTS (SUITE)

Prestations annexes (frais supplémentaires)

Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit pour un virement SEPA	1,80 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit pour un virement non SEPA	4,00 €
Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet	7,00 €
Commission sur émission d'un virement express :	
▶ en euro au sein de la zone SEPA	1,00 €
▶ en devise ou hors zone SEPA	8,25 €
Commission pour émission d'un chèque de banque en devise	16,25 €
Virement SEPA émis et retourné par la banque du bénéficiaire	6,00 €

PRÉLÈVEMENTS / TIP SEPA

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Titre Interbancaire de Paiement (frais par paiement d'un TIP SEPA)	GRATUIT
Opposition / Révocation du mandat de prélèvement	GRATUIT ⁽¹⁾
Gestion des créanciers autorisés ou interdits	GRATUIT ⁽¹⁾
Émission d'un prélèvement SEPA ⁽²⁾	0,36 €
Création d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	40,00 €

CHÈQUES

Remise de chèque(s) ⁽³⁾	GRATUIT
Frais d'émission d'un chèque de banque	14,00 €
Remise de chèque(s) payable(s) à l'étranger en euro ou en devise ⁽⁴⁾ Sauf Bonne Fin (SBF)	
▶ commission d'encaissement	0,10 %
– minimum	15,00 €
– maximum	60,00 €
▶ commission de change éventuelle	10,00 €
Crédit Après Encaissement (CAE)	
▶ forfait à rajouter aux tarifs SBF	19,90 €
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (CAE/SBF)	21,10 €
Paiement d'un chèque à l'étranger en euro ou en devise ⁽⁴⁾	
▶ commission de transfert	13,80 €
▶ commission de change éventuelle	10,00 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Guichet Banque à distance
▶ avec Assur-Carte	GRATUIT GRATUIT
▶ sans Assur-Carte, par chèque	16,00 € 11,00 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	Guichet Banque à distance
▶ avec Assur-Carte	GRATUIT GRATUIT
▶ sans Assur-Carte, par chéquier	32,00 € 27,00 €

FRAIS COMPLÉMENTAIRES LIÉS À L'INTERNATIONAL

Frais de port sécurisé (sur chèques)	36,50 €
Frais de correspondants éventuels	Frais réels

SERVICE TRANSFRONTIÈRE SPÉCIFIQUE

Rapatriement Salaires et Pensions Frontaliers (RSPF – Suisse)

▶ frais de dossier	30,00 €
▶ abonnement au service	3,00 €/mois
▶ prélèvement en CHF sur compte Crédit Mutuel en CHF	1,00 CHF/op.

(1) Conformément à la réglementation. (2) Nécessite la détention d'un numéro ICS et de l'option gestion de prélèvement dans CMUT Direct facturé 4,50 €/mois. (3) Chèque(s) en euro payable(s) en France. Date de valeur J+1 ouvré. (4) Dates de valeurs : informations disponibles auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Offres groupées de services

Les services utiles pour bien gérer votre argent au quotidien sont compris dans une cotisation mensuelle unique (offre standard hors option). Les fiches clartés détaillant les offres groupées de service sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

EUROCOMPTE			
Formules proposées (produits et services compris), à partir de :	Tranquillité	Confort ⁽¹⁾	Sérénité
Formule principale	7,00 €	13,05 €	22,95 €
Formule Duo's	4,45 € ⁽²⁾	7,45 € ⁽²⁾	14,50 € ⁽²⁾
CMUT Direct	Inclus	Inclus	Inclus
Tenue de compte	Exonéré	Exonéré	Exonéré
Protection juridique			Inclus ⁽³⁾
Budget +	Inclus	Inclus	Inclus
Etalis +		Inclus	Inclus
Paiement en 3 Fois		Inclus	Inclus
Assur-Carte	E ^(3/4)	E ^(3/4)	F ^(3/4)
CB Cirrus	Inclus		
CB Mastercard ou CB Visa Classic		Inclus	
CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier			Inclus
Découvert Souplesse			
► jusqu'à 1 600,00 €	Inclus	Inclus	Inclus
► franchise d'agios /7 jours par mois	160 €	160 €	460 €
Top Infos	Inclus	Inclus	Inclus
Retraits déplacés offerts			
► avec cartes à autorisation systématique	2/mois	2/mois	Tous
► avec carte CB Mastercard ou CB Visa Classic	3/mois	3/mois	Tous
Opérations hors EEE ou libellées en devise avec une carte en euro			
► nombre de retraits offerts		3/mois	Tous
► nombre de paiements offerts		Tous	Tous
Autres formules			
Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements SEPA (standards ou instantanés), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, opérations de caisse, remise de chèques à l'encaissement, les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE et deux formules de chèques de banque par mois. Plafonnement des frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement du compte à 20,00 € par mois et 200,00 € par an.			GRATUIT⁽⁵⁾
Facil'Accès – Offre aux personnes en situation de fragilité (Ensemble de services bancaires prévus aux articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique), le dépôt et le retrait d'espèces aux guichets de la banque, 4 virements SEPA par mois (standards ou instantanés), dont au moins un virement SEPA permanent (standard ou instantané), ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité, 2 chèques de banque par mois, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, relevés d'identité bancaire, plafonnement spécifique des commissions d'intervention⁽⁶⁾ et un changement d'adresse par an. Les frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre Facil'Accès. Voir détail des frais concernés comportant la mention (ET) en page 11 du présent Recueil des prix des principaux produits et services.			1,00 €

(1) Existe en Formule Light : détails disponibles auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (2) Tarifs préférentiels sur le 2^e Eurocompte du groupe famille. Détails disponibles auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (3) Non inclus dans le tarif standard de l'Eurocompte Duo's. (4) Assur-Carte E couvre les moyens de paiement souscrits auprès du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Assur-Carte F couvre les moyens de paiement souscrits auprès de toutes les banques. (5) Conformément à la réglementation. (6) Exonération totale des frais d'incidents bancaires, y compris les frais sur SATD et frais sur saisie-attribution.

Autres formules (suite)

Prestations de Base (Ensemble de services bancaires prévus aux articles L. 312-1 II et D. 312-5 du code monétaire et financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, relevés d'identité bancaire (à la demande), virements SEPA (standards ou instantanés), envoi mensuel d'un extrait de compte, remise de chèques à l'encaissement, prélèvements SEPA, TIP SEPA, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.), les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux GAB et la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) avec en inclusion : paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE.	3,50 €
Essentiel, à partir de	7,54 €⁽¹⁾
Cap Transat, à partir de	19,50 €
Liberté (eurocompte non commercialisé et souscrit avant le 11 janvier 2011), à partir de	7,15 €

Irrégularités et incidents

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier^{(PG)(ET)}

▶ par opération	8,00 €
▶ plafond mensuel	80,00 €

Commission d'intervention – Pour les titulaires de l'offre Services Bancaires de Base

▶ par opération	4,00 €
▶ plafond mensuel	20,00 €

Commission d'intervention – Pour les titulaires de l'offre Facil'Accès **GRATUIT**

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de recherche d'adresse erronée (NPAI/PND)	11,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ^{(PG)(ET)}	13,50 €⁽²⁾
Frais par saisie administrative à tiers détenteur (SATD) ^(ET) ou par saisie-attribution ^(ET)	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier
▶ maximum	90,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ^{(PG)(ET)}	19,10 €
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire ^{(PG)(ET)}	19,25 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ^{(PG)(ET)}	13,50 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ^{(PG)(ET)(3)}	
▶ chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
▶ chèque supérieur à 50,00 €	50,00 €
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	14,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ^{(PG)(ET)(3)}	
▶ prélèvement inférieur ou égal à 20,00 €	Montant du prélèvement
▶ au-delà	20,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ^{(PG)(ET)}	35,10 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque ^{(PG)(ET)}	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ^{(PG)(ET)}	GRATUIT

(PG) Plafonnement Global : ces frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés globalement à hauteur de 25,00 €/mois pour les clients éligibles à l'offre "Facil'Accès" et de 20,00 €/mois et 200,00 €/an pour les clients titulaires de l'offre "Services Bancaires de Base". (ET) Exonération Totale : ces frais liés aux incidents bancaires sont totalement exonérés (à zéro) pour les clients titulaires de l'offre "Facil'Accès".

(1) Si vous avez souscrit votre Eurocompte avant le 01/02/2023, vous bénéficiez d'une réduction de 0,50 €/mois.

(2) Tarif pour chaque lettre. 2 lettres facturées au maximum sur une période de 30 jours glissants. (3) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

Spécial Jeunes

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisations mensuelles à partir de :

► Connect Origine (10-17 ans ; cotisations offertes la 1 ^{re} année)	2,00 €
► Eurocompte Jeune (18-25 ans)	3,50 €
► Eurocompte Jeune Actif (18-28 ans)	7,25 €

Les fiches clartés détaillant les offres groupées de service sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Tarifs réduits ou gratuité totale : le Crédit Mutuel offre aux moins de 26 ans des conditions particulièrement avantageuses, décrites ci-dessous :

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte	GRATUIT
-----------------	---------

MOYENS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit
(Carte de paiement internationale à débit immédiat)

CB Mastercard Jeune	24,00 €
---------------------	---------

Fourniture d'une carte de débit
(Carte de paiement internationale à débit différé)

CB Mastercard Jeune	24,00 €
---------------------	---------

Fourniture d'une carte de débit
(Carte de paiement à autorisation systématique)

CB Mastercard On line Origine (de 10 à 17 ans)	25,00 €
--	---------

Autres cartes et services

VIP ⁽¹⁾	GRATUIT
--------------------	---------

Carte Argent de poche ⁽¹⁾ (carte prépayée, à partir de 11 ans)	15,75 €
---	---------

Refabrication de carte ⁽²⁾	- 50 % ⁽³⁾
---------------------------------------	-----------------------

Retraits déplacés dans les offres groupées de services "Spécial Jeunes"	GRATUIT
---	---------

Forfait International (paiements illimités et 3 retraits par mois) ⁽⁴⁾ dans les offres groupées de services "Spécial Jeunes"	INCLUS ⁽⁵⁾
---	-----------------------

Chèques

Frais d'opposition chèque(s) et chéquier(s) par l'émetteur	- 50 % ⁽³⁾
--	-----------------------

Virements

Frais de mise en place ou de modification de virement permanent au guichet	GRATUIT
--	---------

DIVERS

Délivrance d'une attestation	GRATUIT
------------------------------	---------

Avantage Musique : Détenir une carte de paiement au Crédit Mutuel, c'est bénéficier des avantages exclusifs de la billetterie RIFFX by Crédit Mutuel (www.riffx.fr).

(1) Ce produit n'est plus commercialisé. (2) Gratuit en cas de refabrication suite à mise en opposition par le titulaire. (3) Sur le tarif standard. (4) Avec une carte en euro, hors Espace Économique Européen ou libellés en devise. (5) Dans les offres commercialisées en 2026.



Découverts et crédits

DÉCOUVERTS EN COMPTE

Découvert souple :

► taux nominal annuel au 01/08/2025 : 17,84% ⁽¹⁾	Nous consulter
► frais de mise en place et renouvellement annuel, à partir de	15,00 €⁽²⁾
► assurance décès facultative 1 tête, à partir de	8,05 €⁽²⁾

Découvert non autorisé

Sauf accord particulier, taux plafond réglementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au JO, diminué de 0,05 %. Ce taux est fonction du solde débiteur moyen du compte sur la période séparant deux arrêts.

Plafond du taux réglementaire -0,05 %

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Crédits renouvelables

Etalis + (trésorerie et étalement des dépenses), Passeport Crédit

► mise en place	GRATUIT
► frais d'utilisation	GRATUIT
► taux	Nous consulter

Crédits amortissables

► frais de dossier / avenant	1,00 %
– minimum	64,00 €
► taux	Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS

Frais de dossier	1,00 %
► minimum	400,00 €
Frais d'avenant ⁽³⁾	1,00 %
► minimum	400,00 €
Frais de modularité de prêt ⁽⁴⁾	50,00 €
Attestation de mainlevée d'hypothèque ou renouvellement d'hypothèque	9,00 €
Frais de traitement de mainlevée	
► hypothèque	300,00 € de 70,00 € à 400,00 €
► autres garanties selon la nature	
Frais de nantissement	Selon objet⁽⁵⁾

AUTRE CRÉDIT

Paiement en 3 Fois : permet d'étaler en 3 fois ou de différer d'un mois une dépense jusqu'à 300,00 €

► cotisation annuelle	6,00 €
► frais d'utilisation	GRATUIT
► taux	0,00 %

AUTRES PRESTATIONS

Duplicata attestation d'intérêts ou de prêts	7,00 €
Délivrance d'un décompte ⁽⁶⁾	24,45 €
Mise en place d'un plan d'apurement	31,00 €
Réédition d'un tableau d'amortissement	GRATUIT
Modification sur prêt sans avenant	7,30 €

GARANTIES DONNÉES SUR LA FRANCE

Frais d'établissement d'acte, par acte	
► caution simple	60,00 €
► caution complexe	150,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel	de 1,00 % à 3,00 %⁽⁷⁾
► minimum par acte et par trimestre	12,00 €

(1) Taux révisable susceptible de modification, concerne un découvert souple inférieur à 3 000,00 €. Le TAEG réel est fonction de l'utilisation et indiqué sur le relevé de compte. (2) Cette tarification est valable pour un découvert jusqu'à 1600,00 €. Au-delà, nous consulter. (3) Gratuit en cas de résiliation/substitution de l'assurance des emprunteurs pour les prêts immobiliers soumis à l'art. L.313-1 1° du code de la consommation. (4) Gratuit pour les modulations temporaires des prêts immobiliers nouvelles formes d'emploi. (5) Grille tarifaire disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. (6) Gratuite pour les crédits immobiliers et les crédits à la consommation garantis par une hypothèque, consentis à compter du 1^{er} juillet 2016. (7) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

Épargne et placements financiers

ÉPARGNE BANCAIRE

Budget + (alimentation automatique du compte épargne)	12,00 €/an
Tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans ⁽¹⁾	30,00 €/an
Transfert de PEL ou CEL hors Crédit Mutuel ou CIC	90,00 €
Transfert de PEP ⁽²⁾	
▶ pourcentage des sommes gérées	2,00 %
▶ minimum	45,00 €

PLACEMENTS FINANCIERS

TRANSACTIONS

Valeurs mobilières – Courtages^(PLF)

Ordres saisis via CMUT Direct ⁽³⁾ (seuil minimal de 100,00 € pour les ordres d'achat)		Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)
Bourses France + Belgique et Pays-Bas			
▶ ordres inférieurs ou égaux à 2 000,00 €		0,50 %*	0,50 %*
▶ ordres supérieurs à 2 000,00 € ⁽⁴⁾ :			
– pour les 10 premiers ordres		0,50 %*	0,50 %*
– du 11 ^e au 20 ^e ordre		0,35 %*	0,35 %*
– à partir du 21 ^e ordre		0,25 %*	0,25 %*
Bourses étrangères ⁽⁵⁾		0,50 %*	0,50 %*
▶ minimum (sur les comptes titres ordinaires)		30,00 €	30,00 €
	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)	Gestion Sous Mandat (GSM)
Ordres saisis par la banque	0,80 %*	0,50 %*	0,50 %*
▶ minimum (sur les comptes titres ordinaires pour toutes transactions hors Euronext ⁽⁵⁾)	30,00 €	30,00 €	30,00 €

Autres titres financiers^{(PLF)(6)}

Frais de transaction sur OPC⁽⁷⁾

Gestion Conseillée, Gestion Pilotée et Gestion Sous Mandat	GRATUIT
Gestion Libre	
▶ souscription :	
– monétaires	GRATUIT
– obligataires	0,25 %*
– autres	0,50 %*
▶ rachat	GRATUIT

Frais d'entrée sur EMTN/SCPI/FIP/FCPI

	Nous consulter
	GRATUIT

DROITS DE GARDE

CONVENTION DE COMPTE-TITRES ET DE SERVICES⁽⁸⁾

La convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal.

Frais semestriels sur l'encours	0,125 %
▶ minimum	6,00 €
▶ maximum	75,00 €
Clients exclusivement détenteurs de Parts sociales détenues en compte titres	GRATUIT

*Commission proportionnelle au montant de l'opération. (PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Gratuit pour les moins de 18 ans et pour les livrets réglementés.

(2) Sauf conditions contractuelles spécifiques. (3) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct. (4) Le comptage des ordres s'effectue sur 12 mois glissants. (5) Liste des pays disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

(6) La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel et sur www.creditmutuel.fr. (7) Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur.

(8) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31/12 et au 30/06.

PLACEMENTS FINANCIERS (suite)

GESTION

Gestion Pilotée titres, par semestre ⁽¹⁾	0,55 %
▶ minimum	15,00 €
Gestion Conseillée ou Gestion Sous Mandat	Nous consulter
Mandat d'arbitrage en assurance-vie	Nous consulter

DIVERS

Transfert d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA ou PEA-PME^(PLF)
hors Crédit Mutuel ou CIC

▶ frais par ligne de titres cotés	15,00 €
▶ frais par ligne de titres non cotés	50,00 €
▶ maximum	150,00 €
Frais de recherche titres / réédition de l'Imprimé Fiscal Unique	30,00 €

L'ensemble des tarifs applicables aux titres et à la bourse est présenté dans la fiche clarté "Tarification Titres et Bourse" disponible sur la page "Tarifs" de www.creditmutuel.fr ou auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel.

Assurances et prévoyance

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assur-Carte Crédit Mutuel)	26,00 €/an
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Assur-Carte toutes banques)	31,00 €/an
Assurance Protection Juridique, à partir de	82,62 €/an

Succession

Frais d'un dossier de succession :

▶ si avoirs au jour du décès inférieurs ou égaux à 10 000,00 €	GRATUIT
▶ si avoirs au jour du décès supérieurs à 10 000,00 €	1,00 % ⁽²⁾
– maximum	1 000,00 € ⁽³⁾
Service Assistance Démarches Décès	GRATUIT

(PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.

(1) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation des avoirs gérés au 31/12 et au 30/06. (2) GRATUIT pour les successions avec présence d'au moins un héritier en ligne directe descendante répondant aux critères d'exigibilité définis par la loi et pour les successions d'un défunt mineur. (3) Dont 850,00 € maximum sur les avoirs bancaires conformément à la réglementation.

Résoudre un litige

Pour toute demande portant sur la bonne exécution des contrats ou toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque, vous avez à disposition :

► un numéro de téléphone dédié

 **N°Cristal** 0 969 360 505

APPEL NON SURTAXE

► et des interlocuteurs privilégiés à contacter :

■ votre Caisse de Crédit Mutuel, en premier lieu,

via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier, ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face,...) ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit, si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

■ le Service Relation Clientèle, en second lieu

- via le formulaire de réclamation en ligne sur www.creditmutuel.fr
- ou par courrier au siège de votre Fédération.

■ le Médiateur, en tout état de cause, en cas de désaccord avec la réponse ou si aucune réponse ne vous a été apportée dans un délai de deux mois, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée :

- via son site internet www.lemediateur-creditmutuel.com
- ou par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel, 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur www.creditmutuel.fr et sur les conditions générales de Banque.

Tarifs applicables aux clients des Caisses du Crédit Mutuel du Centre

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE COMPTE

Tout projet de modification de la convention de compte de dépôt et/ou des autres produits et services est fourni sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. Si le client refuse la modification proposée, il peut résilier sans frais la convention de compte et/ou des produits et services concernés par la modification avant sa date d'entrée en vigueur (code monétaire et financier L.312-1-1 IV).

Information de la clientèle concernant la garantie des dépôts, DES TITRES ET DES CAUTIONS dans les établissements de crédit

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque.

ANNONCEUR

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM, entreprises régies par le code des assurances.

Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF – SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES SAS au capital de 161 215 200 euros. Siège social : 3 avenue du Stade de France, 93200 Saint-Denis, RCS BOBIGNY 915 166 045.

Marie-
Hélène
DECLOITRE
Signature
numérique de
Marie-Hélène
DECLOITRE
Date : 2025.09.02
14:35:25 +0200



Crédit Mutuel

FR231812_01AJNM



Réf. : 1.60.92 – CMC – Conditions janvier 2026 – Crédit photos : Gettyimages